

# **PROGRAMME DE CERTIFICATION POMME DE TERRE DE SEMENCE DU QUÉBEC**

## **BILAN DES AUDITS 2010**

**Journée Semence  
Québec, 23 février 2011**

**Laure Boulet, agr. MAPAQ  
Anne Bureau, ACIA  
membres du comité de certification**



# Production semence au Québec

	2008	2009	2010
Nombre de producteurs de semence au Québec (ACIA)	37	42	46
Nombre de producteurs inscrits au programme de certification	29	29	28
Nombre de producteurs d'auto semence (non inscrits au PCQ)	8	13	18

# Audits 2010

- Réalisés par 2 inspecteurs de la compagnie Écocert Canada
- 1 inspecteur = minutieux et en maîtrise du dossier, l'autre; beaucoup moins
- Majoritairement en décembre
- 11 entreprises sur 28 d'auditées; soit 40%
- Objectif visé par le programme: 33%
- Critères de sélection des entreprises auditées en 2010:
  - Nouveau (1 producteur)
  - Non-auditées en 2009
  - Problématique particulière

# Analyse des résultats

- Rencontre du comité de certification le 31 janvier 2011
- Documents analysés
  - Pour les producteurs audités:
    - Grilles d'inspection transmises par Écocert
    - Grilles d'évaluation des lots
  - Pour tous les producteurs
    - Échantillonnage nématodes (NKPT)
    - Dépistage FB pour les lots non certifiés
    - Tests PR de 200 tubercules sur les lots à risque
    - Résultats des tests post-récolte
  - Demandes de dérogations
- Conférence téléphonique du comité semence élargi le 7 février 2011

# Transmission des résultats

- Pour les entreprises auditées:
  - Lettre dressant un bilan de l'audit
    - Points à améliorer
    - Actions à prendre
- Pour l'ensemble des entreprises:
  - Certificat d'autorisation (qui atteste la conformité de l'entreprise au programme)
  - Certificats pour chacun des lots jugés conformes aux normes
  - Remarque de non-conformité si applicable



555, boulevard Roland-Therrien, bureau 375 Longueuil (Québec) J4H 4E7  
Tél. 450-679-0530 Fax 450-679-5595

## PROGRAMME DE CERTIFICATION DES POMMES DE TERRE DE SEMENCE DU QUÉBEC

# Certificat d'autorisation : année 2010-2011

délivré par la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec (FPPTQ), tel que stipulé à l'article 15 du *Règlement sur la production et la mise en marché des pommes de terre de semence*.

Le ou les producteurs nommés ci-dessous ont obtenu, suite aux recommandations du comité de certification, l'autorisation de produire et de mettre en marché des pommes de terre de semence pour l'année de production 2009-2010.

Nom et coordonnées de l'entreprise :	Nom entreprise (n° FPPTQ) Adresse, Québec code postal Tél. : 000-0000-0000 Fax : 000-000-0000
Nom du ou des producteurs responsables :	Prénoms et noms
Date d'autorisation :	9 février 2011

Signature du directeur général de la FPPTQ :

PROGRAMME DE CERTIFICATION DES POMMES DE TERRE DE SEMENCE DU QUÉBEC

## Certificat de conformité : Lot de semences certifiées

*Ce document est émis à l'entreprise :*

Ferme Yvan Despatates

*Située au :*

124, chemin des Patates  
Rivière-du-Loup, Québec G1K 5S1  
Tél. : 418-XXX-XXXX Fax : 418-XXX-XXXX

Pour le lot de pommes de terre de semence suivant :

Numéro du lot :	Variété	Classe récoltée
2008-4XXXXXX-001	Chieftain	E1

Suite aux recommandations du comité de certification, la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec atteste que le lot indiqué ci-dessus est conforme aux normes et rencontre les exigences du programme de certification.

No. de certification : 10056-2008-4015366-001 Date d'émission : 14 janvier 2009

Signature du directeur général de la FPPTQ : \_\_\_\_\_

# Faits saillants 2011

- Une certaine proportion des tests post-récolte pour le PVY (environ 8% des lots) dépasse les normes autorisées par le programme
- Sur recommandation du comité de certification, le comité semence a décidé d'autoriser la mise en marché de ces lots à la classe attribuée par l'ACIA sous certaines conditions:
  - Vente hors zones de culture protégée
  - Pas pour la re-certification
  - Demande de dérogation avant le 15 fév.
  - Mention sur le certificat de conformité par lot que ce lot ne réponds pas aux normes pour le PVY
  - Plan d'action visant à corriger la situation

# Faits saillants 2011 (suite)

- Sur les 11 entreprises auditées, 2 entreprises respectent l'ensemble des normes (sauf pour les variétés résistantes au NKPT pour une entreprise)
- Pour les autres entreprises, le respect des normes est généralement bon sauf pour une entreprise qui a plus de difficultés à s'y conformer

# Évolution du respect des normes

- Présence des équipements de biosécurité

- Équipements obligatoires: brosse à semelle, bonbonne de désinfectant, bottes de plastique

2008	2009	2010
21/29*	8/11*	11/11*
72%	73%	100%

- Tests post-récolte pour les semences provenant de l'extérieur de la ferme

2008	2009	2010
N/A	4/11*	9/11*
	36%	82%

- Fiche d'évaluation des cultures (registre #3) doit être complétée pour chaque champ

- Dépistage (mildiou, pucerons) doit être fait aux 7 jours.

2008	2009	2010
8/29*	5/11*	9/11*
28%	45%	82%

\*Nb. d'entreprises conformes

# Évolution du respect des normes

- Respect du protocole d'échantillonnage à la récolte et registre complété

2008	2009	2010
19/29*	9/11*	9/11*
66%	82%	82%

- Informations et consignes de biosécurité aux visiteurs

2008	2009	2010
10/29*	6/11*	9/11*
35%	55%	82%

- Installation des pancartes conçues pour le programme de certification

- Présence d'ententes pour variétés privées

2008	2009	2010
19/29*	8/11*	10/11*
66%	73%	91%

\*Nb. d'entreprises conformes

# Évolution du respect des normes

- Retrait des rebuts de pommes de terre avant le 15 juin

2008	2009	2010
27/29*	8/11*	8/11*
93%	73%	73%

- Utilisation de variétés résistantes aux nématodes à kystes (norme non obligatoire mais fortement suggérée)

2008	2009	2010
19/29*	5/11*	5/11*
66%	45%	45%

- Registre d'entreposage incomplet (registre no 6)

2008	2009	2010
Non vérifié	9/11*	7/11*
	82%	64%

\*Nb. d'entreprises conformes

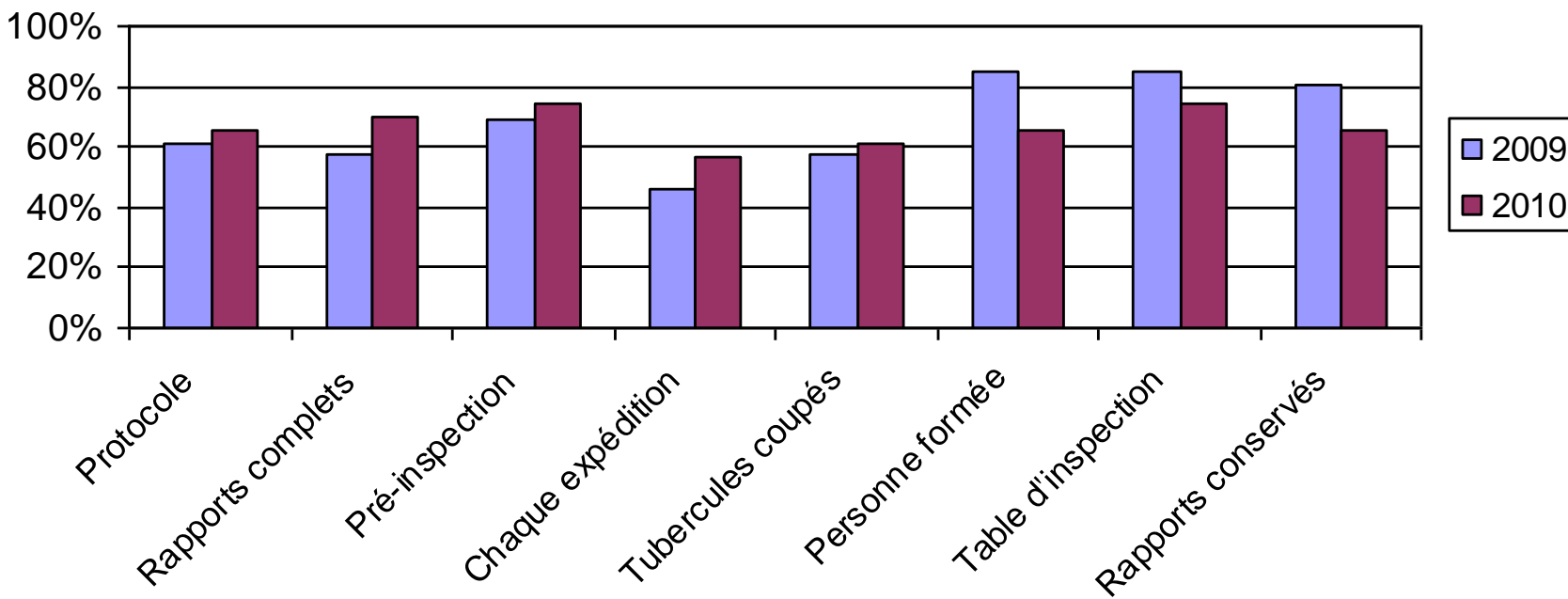
# Auto-inspection à l'expédition

Hiver 2009: tous les producteurs audités

Hiver 2010: une partie des producteurs audités

Selon les audits: 2/11 entreprises ou l'inspection est non réalisée ou non conforme

## Conformité Auto inspection à l'expédition



# Autres points à améliorer

- Identifier les champs à l'aide d'une pancarte
- Élagage dans le temps requis
- Accompagner l'inspecteur de l'ACIA
- Séparation – Identification des lots en entrepôt
- Avoir en main le registre no 4 (ACIA)
- Compléter les registres:
  - Nettoyage et désinfection (no 1)
  - Auto inspection des tubercules (no 7)
  - Expédition en vrac (no 9)

# Tests post-récolte

- Important de respecter le protocole établi pour prélèvement et le nombre de tubercules à fournir
- Protocole amendé à l'automne 2009 afin de réduire les coûts pour les fermes avec plusieurs petits lots (100 tub. pour les lots < 10 ha et à faible risque)
- Demande d'expédition de tubercules supplémentaires à quelques producteurs pour des lots >10 ha ou pour des lots ayant eu des avis d'élagage (même s'ils ne sont pas vendus).
- Subvention de 43\$ par lot de 200 tubercules
  - Coût pour un test = 275\$ - 43\$ (subvention) = 232\$
  - Applicable sur tous les lots envoyés avant la mi-janvier

# Gestion du mildiou en 2011

- Aucun cas de dépisté en 2010
- Il faut toutefois continuer d'être vigilants
- Très important:
  - Rebutis éliminés avant le 15 juin
  - Opération de dépistage aux 7 à 10 jours
  - Traitements préventifs aux 7 à 10 jours

# Audits 2011

- Objectif visé par le programme: 33% des entreprises à chaque année
- Mêmes auditeurs???
- Critères de sélection des producteurs qui seront audités en 2011:
  - Entreprises qui n'ont pas reçu un 2<sup>ième</sup> audit à date
  - Entreprises avec plusieurs normes non respectées en 2010 ou avec problématique particulière en 2011
  - Hasard??
- Certaines entreprises peuvent avoir plus d'une inspection par trois ans.
- Inspections supplémentaires aux frais de l'entreprise

# Conclusion

- Amélioration générale de la conformité aux normes versus les autres années
- Les registres: important de les compléter.....
- Tests post-récolte; élément clef du programme
- Vu l'incidence des maladies virales; important de tester les lots à planter si on a un doute de contamination
- Selon le Dr. Stewart Gray, de l'Université de Cornell; contamination par maladies virales
  - Plantation lot à 1% = récolte 5 à 10%
  - Plantation lot à 5% = récolte 20%
  - Plantation lot à 10% = récolte 100%

Questions?



Année \_\_\_\_\_

# Registres des traitements

# 2A

(Tout autre registre jugé équivalent sera accepté)

Nom de la ferme : \_\_\_\_\_

Date à laquelle les rebus de pomme de terre ont été éliminés: \_\_\_\_\_



Champs	Traitement 1	Traitement 2	Traitement 3	Traitement 4	Traitement 5
	Date:	Date:	Date:	Date:	Date:
	Traitement:	Traitement:	Traitement:	Traitement:	Traitement:
	Dose:	Dose:	Dose:	Dose:	Dose:
	Date:	Date:	Date:	Date:	Date:
	Traitement:	Traitement:	Traitement:	Traitement:	Traitement:
	Dose:	Dose:	Dose:	Dose:	Dose:
	Date:	Date:	Date:	Date:	Date:
	Traitement:	Traitement:	Traitement:	Traitement:	Traitement:
	Dose:	Dose:	Dose:	Dose:	Dose:
	Date:	Date:	Date:	Date:	Date:
	Traitement:	Traitement:	Traitement:	Traitement:	Traitement:
	Dose:	Dose:	Dose:	Dose:	Dose:

Version du 2008/02/14





Année: \_\_\_\_\_



## FICHE D'ÉVALUATION DES CULTURES

3

Nom et adresse				Variété		No de certification				
				Classe plantée		No du champ				
No du Producteur				Superficie totale Ha		Superficie en unités de tubercules Ha				
COMPTES (Un compte = 100 plants)	<b>NOMBRE DE PLANTS AFFECTÉS PAR COMPTE</b> (norme 3.1c) Évaluation: - dès que les plants atteignent 10 à 12 pouces - avant que les rangs ne se referment - préférentiellement avant la 1ère insp. de l'ACIA						<b>PRÉSENCE DE MALADIES</b> (norme 6.2 b) Évaluation: aux 7 jours S: Sévère M: Modéré L: Léger			
	Mosaïque	Enroulement	Étrangers	Jambe noire	Pucerons feuillage	Stade de croissance	Date	Mildiou	Pucerons	Initiales
1er										
2e										
3e										
4e										
5e										
6e										
7e										
8e										
9e										
10e										
Moyenne										
Date du compte et autres observations:										
Normes de l'ACIA à la première inspection				Pucerons pièges	Nombre de pièges total ▶	Nombre de pièges avec pucerons ▶				
Pré-Élite	0,0	0,1		Élagage requis ?      Encochez ▶      OUI      NON      Date effectué:						
Élite 1	0,1	0,1								
Élite 2	0,2	0,1								
Élite 3	0,3	0,2								
Élite 4	0,5	0,3								
Fondation	1,0	0,5		Signature du producteur:						
Certifiée	3,0	2,0								

Programme de certification (2008/02/13)

Année : \_\_\_\_\_

4



## Registres des observations des inspecteurs de l'ACIA

Nom de la ferme : \_\_\_\_\_

Exigences			Commentaires	Signature de l'inspecteur de l'ACIA
Le nettoyage et la désinfection des bâtiments et équipements sont conformes au Protocole de désinfection et de biosécurité.	oui	non		
Le nettoyage et la désinfection des bâtiments et équipements entre les unités de ferme sont conformes aux exigences de l'ACIA et au protocole de désinfection et de biosécurité.	oui	non		
Le producteur a remis à l'ACIA un plan annuel de ses champs	oui	non		
Les champs sont identifiés à l'aide d'une pancarte (variété et classe ou numéro d'identification).	oui	non		
L'accompagnement de l'inspecteur(e) a été réalisé.	oui	non	Durée : Date :	
L'élagage a été réalisé avant que les rangs ne se referment.	oui	non		
<b>Mildiou</b> : les amas de pomme de terre de rebut étaient retirés lors de la première inspection.	oui	non	Date :	
Il y a présence de bacs jaune de piégeage des pucerons dans les champs.	oui	non		
Le protocole d'échantillonnage à la récolte a été appliqué.	oui	non		
Les plans d'entrepôts étaient conformes aux exigences de l'ACIA	oui	non		
La séparation des lots dans les remorques est conforme aux recommandations de l'ACIA.	oui	non		
Les champs suivants étaient totalement défanés :			Date de l'observation :	
Les champs suivants n'étaient pas totalement défanés :			Date de l'observation :	

Version du 2008/02/14

Nom de l'unité de production \_\_\_\_\_

Numéro de certification du lot	Date	Variété	Classe	Superficie totale (acre)	X	Rendement (quinteaux/acre)	÷	Capacité par voyage (quinteaux/voyage)	=	Nombre de voyages	500 tubercules divisés par nombre de voyage	Nombre de tubercules prélevé par voyage	Nombre du tubercules envoyés aux fins d'analyse
2007-4126666-002	2008/10/15	chieftain	E3	15	X	300	÷	250	=	18	500 ÷ 18 =	28	
					X		÷		=				
					X		÷		=				
					X		÷		=				
					X		÷		=				
					X		÷		=				
					X		÷		=				
					X		÷		=				
					X		÷		=				
					X		÷		=				
					X		÷		=				
					X		÷		=				
					X		÷		=				
					X		÷		=				
					X		÷		=				

Il n'est pas obligatoire de remplir les cases de calculs (grises).

Signature du producteur: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Version du 2008/02/14



# RAPPORT D'INSPECTION DES TUBERCULES DE POMMES DE TERRE DE SEMENCES

# 7

Nom de l'expéditeur		No de certification			
Variété		Classe	Calibre		
Estime de la récolte		Acheteur-Destination			
Boîtes : Poids (kg):      Nombre:		Vrac Quantité (TM):	N° Dossier transport vrac:		
Maladies, défauts ou anomalies		Nombre de tubercules échantillonnés	Total #	Total %	Max %
		Nombre de tubercules comptés par catégorie		Total #	
1. Gale (G) et Rhizoctonia combinée					10
<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> R <input type="checkbox"/> G+R a) Légère    b) Modérée    c) Sévère					5
					0
2. Pourriture molle ou blattissement humide					0,1
3. Pourriture sèche					1
4. a) Difformes					
b) Endommagés					
c) Nécrose Internes		(12)			
Total difforme et endommagés		(4a+b+c)	Total 4	2	
5. Total maladies et défauts		( 1 b + 2 + 3 + Total 4 )		5	
6. Germes externes (+ 20 mm)				10	
7. Meurtrissures de pression				5	
8. Décoloration du talon (6-13 mm)				4	
9. Tubercules non fermes				2	*
Variété étrangère				*	N-EII 0%
11 Tubercules trop gros ou trop petits (sur base de poids)		Poids de chaque échantillon		Total	EIII 0,05%
				Total %	EIV 0,10%
		Poids des tubercules trop gros et trop petits		Total	Fond. 0,20%
				5	Cert. 0,50%
Observations					
Nom du producteur		Signature du Producteur		Date	

Version du 2008/02/14



